

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #819

Job Title / Designation de l'emploi PRENEUR DE SON	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TELEVISION ET RADIO FRANÇAISES			
Function / Fonction Chargé de capter le son, de préparer, de transporter, d'installer, d'opérer, de démonter, de ranger et d'entretenir le matériel et les équipements d'audio, de communication, de mixage, de prise de son, d'enregistrement et des périphériques s'y rattachant, afin de répondre aux besoins de la production.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Capte le son afin de répondre aux besoins de la production. 2. Vérifie les installations techniques nécessaires aux répétitions, à la production et à la diffusion et fait, selon les méthodes établies, les ajustements et les réglages requis; fait rapport. 3. Opère les équipements et les périphériques de prise de son et de mixage lors des tournages autonomes (JE-VL) afin de répondre aux exigences techniques et artistiques de la production. 4. Enregistre, à l'occasion, sur un appareil autre que la caméra lors des tournages JE-VL. 5. Guide ou exécute lui-même la pose de microphone; manœuvre la perche de son ou le chariot de la perche de façon à obtenir la prise de son appropriée à la production. 6. Propose ou choisit, selon les circonstances, l'environnement et le découpage, les périphériques et les microphones les plus adéquats pour la prise de son ou la captation 7. Modifie et ajuste les fréquences et les paramètres des équipements audio sans fil afin de respecter les normes de qualité et, au besoin, valide les fréquences utilisées par d'autres intervenants. 8. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité. 9. S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 10. Communique, aux artistes, aux artisans ou aux autres intervenants, des suggestions afin d'améliorer la prise de son. 11. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 12. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 13. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 14. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes. 15. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités soit en les effaçant ou en les archivant. 16. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés. 17. Participe à des réunions de planification ou de production. 18. Prévoit et vérifie, lors de voyages à l'extérieur du Canada, que le carnet de douanes, nécessaire au transport des équipements, est complet et à jour et s'assure qu'il soit contrôlé et accepté par les services douaniers appropriés; prend les mesures nécessaires auprès des personnes concernées pour le renouvellement. 19. Effectue, sur demande, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production. 20. Collabore, au besoin, à la préparation, au transport, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel et des équipements techniques. 21. Rapporte tout bris ou défektivité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 22. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé. 23. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 24. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 25. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail			

Job Title / Designation de l'emploi PRENEUR DE SON	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes.</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

<p>Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent</p>
<p>Prior Experience / Expérience Vingt-quatre (24) mois sont requis afin d'accomplir les tâches de façon satisfaisante.</p>
<p>Where and how acquired / Source de l'expérience</p>